

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

DECLARATION DE PRESSE **DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité, lors de sa réunion tenue le 27 juin 2006, a examiné la situation en Somalie et en République démocratique du Congo (RDC), ainsi que les relations entre le Tchad et le Soudan.

En ce qui concerne la situation en Somalie, le Conseil, ayant écouté une communication du Représentant permanent de la Somalie auprès de l'UA et du Commissaire pour la Paix et la Sécurité, a réitéré ses décisions antérieures sur ce pays. Le Conseil a, en particulier, mis l'accent sur la nécessité d'un soutien accru aux Institutions fédérales de transition, y compris le Gouvernement fédéral de transition, et d'un déploiement rapide de l'IGASOM. A cet égard, le Conseil s'est félicité des mesures déjà prises par l'IGAD et l'UA, y compris la réunion de planification conjointe prévue à Nairobi, les 28 et 29 juin 2006.

Le Conseil en a appelé, encore une fois, au Conseil de Sécurité des Nations unies pour qu'il autorise une exemption à l'embargo sur les armes afin de permettre le déploiement rapide de l'IGASOM et la reconstitution des institutions sécuritaires somaliennes.

Le Conseil a décidé de rester saisi de la situation dans le but de prendre des décisions appropriées le cas échéant.

Sur la situation en RDC, le Conseil a reçu une communication du Représentant permanent de la RDC, du Ministre des Affaires étrangères du Congo (Brazzaville), en sa qualité de Représentant du Président de la CEEAC, du Ministre des Affaires étrangères du Botswana, en sa qualité de représentant du Président de la SADC, et du Commissaire pour la Paix et la Sécurité. Le Conseil a exprimé sa satisfaction face aux progrès réalisés dans la transition en RDC. Il a réitéré l'importance qu'il attache aux élections prévues à la fin du mois de juillet 2006 et a lancé un appel au peuple et aux dirigeants de la RDC pour qu'ils contribuent à créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, libres et régulières.

Le Conseil s'est félicité des mesures déjà prises par la CEEAC, la SADC et la Commission de l'UA aux fins d'appuyer le processus électoral en RDC.

Concernant les relations entre le Tchad et le Soudan, le Conseil a reçu une communication du Ministre des Affaires étrangères du Soudan et du Représentant permanent du Tchad auprès de l'UA. Le Conseil a également écouté un exposé du Commissaire pour la Paix et la Sécurité sur la visite entreprise dans les deux pays par une mission d'établissement des faits de l'UA en avril et juin 2006, dans le cadre du

suivi de la décision adoptée lors de sa réunion du 13 avril 2006. Il a également été informé sur le suivi de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, par le Secrétaire aux Affaires africaines de la Jamahiriya arabe libyenne.

Le Conseil en a appelé aux deux pays pour qu'ils fassent preuve de retenue et apportent leur pleine coopération aux mécanismes établis par l'Accord de Tripoli. Il a également encouragé l'AMIS à fournir tout l'appui nécessaire, dans la limite de sa capacité et de son mandat actuels. Le Conseil a décidé de se réunir sous peu pour examiner le rapport de la mission qui s'est rendue dans les deux pays en avril et juin 2006.

Banjul, le 29 juin 2006

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2006-06-27

Press Statement by the Peace and Security Council

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8317>

Downloaded from African Union Common Repository